

Image not found or type unknown



Législation et huissier sur une saisie de véhicule

Par **cuissardo**, le **24/01/2011** à **21:44**

Bonjour, j'ai une résidence principale en Belgique et une sur la France, je possède une voiture avec plaque immatriculation belge, de faire passer en plaque française, auprès de la préfecture j'ai le droit de le faire. Ayant des soucis financiers sur la Belgique, un huissier ou organisme financier, a-t-il le droit de saisir mon véhicule avec plaque française ? Merci à ceux qui pourront m'apporter une réponse ou une solution. Je tiens à la sauver pour me rendre au travail